

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION LA BALLE AU BOND

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS SUIVANTES, ET DE NOUS RETOURNER CE DOCUMENT SIGNÉ.

LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT D'INTERROMPRE PREMATUREMENT L'EVENEMENT EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE.

Le personnel de la Balle au bond, régisseurs et commerciaux sont à votre disposition pour vous aider à planifier votre événement.

De part notre grande expérience, nous connaissons parfaitement notre péniche, et ce qu'il est possible de faire ou non pour que les événements se passent au mieux.

Nous vous encourageons donc à profiter de notre expertise et à valider avec nous vos projets et idées afin de vérifier en amont leur faisabilité dans le but d'éviter les mauvaises surprises le jour de votre événement.

HORAIRES DE LOCATION

- Les heures d'installation et de désinstallation doivent être incluses dans les horaires de location. Une heure d'installation vous est offerte pour toute location. En cas de location sèche, pensez à bien vérifier avec votre traiteur que ce temps d'installation sera suffisant pour lui. Toute heure d'installation ou de désinstallation supplémentaire sera facturée, et aucune exception ne pourra être faite. Il peut être possible selon les cas d'effectuer une livraison de matériel ou de boisson sur rendez-vous les jours précédant l'événement.
- L'évacuation commence 30 min avant l'heure de fin de la location. Le bar sera fermé et la musique sera éteinte à ce moment-là.
- Il est possible d'ajouter une heure supplémentaire (et une seule) le soir de l'événement. Celle-ci sera facturée au même tarif que les précédentes (location + personnel). Il faut impérativement demander l'heure supplémentaire au moins 1h avant l'heure de fin de la soirée. Toute heure supplémentaire demandée trop tard pourra être refusée par le régisseur. En cas de location sèche, l'heure supplémentaire n'est possible que si le personnel de votre traiteur reste sur place jusqu'à la fin de ladite heure supplémentaire. L'heure maximum de fin est de 5h du matin.

RÈGLES D'UTILISATION DU BATEAU ET DU MATÉRIEL

- Il est interdit de retirer les tables ou les chaises de la terrasse. Ces meubles peuvent éventuellement être réagencés à la condition d'être remis en place à la fin de l'événement mais ne pourront en aucun cas être descendus.
- Il est possible de décorer la salle à votre convenance. Cependant, certaines règles sont à respecter. Une infraction à l'une de ces règles justifiera des frais de ménage supplémentaires.
- Le scotch, les punaises et les agrafes sont interdits, privilégier la patafix, ou les ficelles.

- Les confettis, le riz, les plumes, les paillettes et les cotillons sont interdits, à lancer, mais également à poser sur les tables à titre décoratif.
- Les bougies en cire et les feux de bengal sont interdits (nous faisons une exception pour les bougies de gâteau d'anniversaire). Vous pouvez apporter des bougies électriques.
- L'ensemble des matériels apportés par le client doivent être retirés intégralement à la fin de la location.
- L'établissement n'est pas responsable des vols, objets perdus ou oubliés.
- La musique doit rester à un niveau sonore raisonnable en conformité avec la législation (80db). Le régisseur se réserve le droit de baisser le volume en cas de dérive.
- En terrasse toute musique est interdite.
- Le droit de bouchon est offert dans la limite d'une bouteille d'alcool (vin, champagne ou alcool) par invité, au-delà nous facturons un droit de bouchon de 10€ HT par bouteille livrée. Ce droit de bouchon sert à compenser le cout de la manutention et de l'espace de stockage.
- Les bouteilles de bière sont interdites car nous n'avons pas de place pour les stocker au frais et que cela constitue trop de verre perdu. Les petits futs à poser de 5L sont également interdits. Nous acceptons uniquement la bière en fut compatible avec tireuse (tête plate).

RÈGLES DE SAVOIR VIVRE

- Malgré notre grande vigilance, nous ne pourrons pas être tenus pour responsables des comportements déviants (ivresse, prise de drogues etc). Chaque invité se doit de se comporter de façon appropriée et de surveiller sa consommation d'alcool. Le barman se réserve le droit d'arrêter de servir les invités visiblement trop alcoolisés mais son rôle n'est pas de surveiller la consommation des invités.
- L'usage de stupéfiants est strictement interdit à bord. Une infraction à cette règle pourra justifier l'arrêt de l'événement et l'évacuation immédiate du bateau, sans recours ni remboursement possible.
- Nous nous réservons le droit d'évacuer toute personne au comportement déplacé (agressivité, degré d'alcool trop élevé, comportement déplacé avec l'équipe etc)
- Toutes dégradations matérielles seront facturées. Une caution de 2000€ sera demandée et rendue à la fin de l'évènement si aucune dégradation n'a été commise.
- Il vous sera demandé de respecter la propreté des sanitaires et de ne pas jeter autre chose que du papier dans la cuvette (toilettes avec broyeur). En cas de dysfonctionnement des toilettes à la fin de l'événement, il vous sera facturé 1000€ de frais de remplacement. Un état des lieux sera fait en début et en fin d'événement.
- Merci de jeter les mégots dans les cendriers prévus à cet effet en grande quantité et non par terre ou dans la Seine.

MATÉRIEL A DISPOSITION

- Nous mettons à votre disposition un rétroprojecteur (sorties VGA et HDMI), deux micros sans Fil, une sono de haute qualité et une équipement lumière dancing afin que votre événement se passe au mieux. Il vous sera demandé d'écouter attentivement et de respecter les consignes du régisseur quant à l'utilisation de ce matériel. Une seule personne à la fois est autorisée à monter sur l'espace régie et aucun verre ne sera accepté dans l'espace.

- Les concerts acoustiques à l'intérieur sont possibles. Les live doivent faire l'objet d'un accord préalable. Un ingénieur son devra être présent et sera facturé. L'ingénieur son est obligatoire et aucun branchement ne pourra être effectué sans sa présence.
- Les réfrigérateurs du bar de la salle intérieure sont mis à votre disposition pendant les événements pour rafraîchir les boissons. En revanche, nous ne disposons pas d'espace réfrigéré pouvant accueillir la nourriture des éventuels traiteurs extérieurs. La nourriture doit impérativement être livrée en caissons réfrigérés. Il en est de même pour les gâteaux.
- Nous disposons d'une machine à glaçon d'une capacité de 30L. La glace sera mise à votre disposition dans la limite du stock disponible. Nous n'avons pas assez de glace pour glacer les bouteilles, celles-ci devront être livrées en amont ou être livrées fraîches le jour J.
- La verrerie (verres à vin, coupes de champagne et tumbler) sera mise à votre disposition dans le cas où un serveur de notre équipe est présent.

PARKING ET LIVRAISONS

- Il est possible de stationner brièvement sur le quai devant le bateau dans le cas d'une visite ou d'une livraison. En revanche il est interdit de rester garé pour la durée d'un événement.

CONDITIONS D'ANNULATION

- En cas d'impossibilité de la part du client, nous pouvons chercher un compromis en déplaçant la date. Si cela est impossible, les arrhes versées seront perdues.
- Dans le cas où l'annulation serait du fait de la Balle au Bond, notamment en cas de force majeur (crue ou de Covid), les arrhes seront entièrement remboursées si la date ne peut être décalée.

REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges:

Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois,

il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »